



**Philip Thibodeau, avocat**

Chef d'expertise, droit réglementaire de l'énergie

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 825-8843

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 1<sup>er</sup> juin 2026

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026**

**Notre dossier : 312-01077**

**Dossier Régie : R-4334-2026**

---

Chère consœur,

Le 25 mai 2026, Énergir a notamment déposé ses réponses à la DDR de la FCEI ([B-0100](#)) dans le cadre du dossier en objet.

Le 27 mai 2026, la FCEI a déposé une contestation à l'égard de certaines des réponses fournies par Énergir, à savoir les réponses 1.2, 1.4, 1.5, 1.12, 1.14, 2.4, 2.5.2 et 2.5.3.

Énergir présente ci-dessous ses commentaires à l'égard de la contestation de la FCEI.

Question 1.2 : Tel que mentionné à la réponse 1.2, le volume de 100 000 GJ est la production cible que la SÉMER estime être en mesure de livrer annuellement les premières années, et prise en compte pour la QCA. Selon l'expérience d'Énergir, les livraisons réelles et les prévisions de livraison des producteurs peuvent être différentes, notamment les premières années. Les livraisons prévues à la pièce Énergir-H, Document 6, p.2 sont les prévisions d'injection de GSR effectuées par Énergir prenant en compte différents facteurs. Cela permet notamment de tenir compte des enjeux potentiels liés à la mise en service et la montée en charge de l'usine.

Questions 1.4 et 1.5 : Tel que demandé par la FCEI, Énergir a fourni son évaluation de combien il en coûterait à Énergir pour combler l'écart entre le coût du GNL fossile et celui du GSR-L de la SÉMER, avec le détail du calcul du montant obtenu, avec et sans exemption du SPEDE. Énergir ne dispose pas d'autres informations que celles déjà fournies dans sa réponse à la FCEI.

Question 1.12 : Énergir dépose une version amendée de sa réponse à la question 1.12 de la pièce révisée Énergir-T, document 4.

Question 1.14 : Énergir dépose une version amendée de sa réponse à la question 1.14 de la pièce révisée Énergir-T, document 4.

Questions 2.4, 2.5.2 et 2.5.3 : Énergir n'a pas de renseignements additionnels à fournir au-delà de ceux déjà présentés à la pièce B-0104, Énergir-H, Document 8, ainsi qu'aux réponses aux demandes de renseignements de l'AHQ-ARQ (B-0098, Énergir-T, Document 3), notamment aux réponses 6.4, 7.11 et 8.1.

À cet égard, Énergir réitère que le projet potentiel de développement du site de Saint-Flavien vise à répondre à des besoins au-delà de l'horizon visé par le plan d'approvisionnement 2027-2030. Dans ce contexte, les analyses réalisées par Énergir reposent sur les données actuellement disponibles (Tarifs de TCPL en vigueur) ainsi que sur les conditions de marché observables à ce jour.

Par ailleurs, les études de faisabilité en cours visent précisément à évaluer les capacités que pourrait éventuellement offrir le site advenant la concrétisation du projet. En l'absence de paramètres définitifs quant aux capacités potentielles du site, il n'est pas possible, à ce stade-ci, de réaliser les analyses détaillées demandées par la FCEI. Néanmoins, les analyses préliminaires effectuées par Énergir ont permis de comparer les coûts associés au tarif de TCPL actuellement en vigueur avec les coûts des outils d'approvisionnement à court terme qu'Énergir a dû contracter afin de répondre à ses besoins, ainsi qu'avec les prix obtenus du marché dans le cadre de ses démarches visant à combler ses déficits d'approvisionnement au plan d'approvisionnement. Ces coûts sont estimés entre 31 M\$ et 70 M\$.

De plus, bien qu'Énergir travaille sur des solutions aux enjeux d'approvisionnement, rien ne garantit que des outils seront disponibles sur les marchés primaire ou secondaire à plus long terme. Dans un contexte où les capacités de transport dans le triangle de l'Est demeurent contraintes, les coûts associés aux outils d'approvisionnement sont susceptibles de continuer à augmenter à moyen et à long terme. De surcroît, compte tenu du temps requis pour le développement et la construction d'un projet à Saint-Flavien, il est nécessaire d'agir dès maintenant afin d'établir le potentiel de cette alternative pour la clientèle.

Enfin, afin de produire les analyses détaillées réclamées par la FCEI, Énergir devrait élaborer des scénarios d'approvisionnement prospectifs allant au-delà de l'horizon du plan d'approvisionnement 2027-2030. Un tel exercice nécessiterait des travaux additionnels importants et reposerait, à ce stade-ci, sur un nombre significatif d'hypothèses éloignées et incertaines relatives aux besoins d'approvisionnement futurs, aux conditions de marché et aux capacités éventuellement disponibles.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau  
PT/mb